
ENGAGEMENT QUALITÉ

Préambule

Les formations dispensées visent à former sur les Troubles Neurodéveloppementaux (TND) dans tous ses aspects, des professionnels de santé, de l'Éducation Nationale, du domaine médico-social et tout autre personne qui pourra en avoir l'utilité dans l'exercice de son activité professionnelle.

Neurodiff' a pour objectif d'accroître la connaissance au sens plus large au sujet des TND, auprès de tous les professionnels qui, dans le cadre de leur travail, sont menés à accueillir dans leur cabinet, leur service hospitalier, leur établissement scolaire, leur structure d'accueil des personnes, adultes comme enfants, concernées par ces troubles ou d'agir auprès de celles-ci. Dans le contexte de ces troubles, qui occasionnent bien souvent une forte souffrance, Neurodiff' attribue une valeur importante à la qualité des formations proposées ainsi qu'à l'expertise et la notoriété des intervenants auxquels elle fait appel pour les animer.

Neurodiff' s'engage à satisfaire les critères du *décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue* et être en mesure de le prouver. Dans ce cadre, tout document relatif aux différents engagements de Neurodiff' et ses formateurs peut être fourni sur simple demande écrite de l'intéressé. Dans le contexte d'une formation, chaque document relatif à celle-ci et nécessitant d'être connu par les stagiaires, leur sera envoyé ou mis à disposition au préalable.

Article 1 – Détermination des besoins de formation

Les besoins de formation se déclinent en trois types :

- Les besoins de formation sont déjà connus et (pré)définis. Ceci est notamment le cas lorsque les thèmes sont issus de formations ou d'études de base dans une discipline spécifique dont les professionnels visés n'ont pas bénéficié dans leur parcours.
- Il s'agit d'un thème nouveau, pour le domaine ou pour les professionnels visés, mais existant dans un autre contexte ou par exemple dans d'autres pays que la France.
- Des besoins identifiés auprès de ou par des professionnels d'un domaine spécifique et sur un thème précis.

Article 2 – Contenu des formations

Dans chacun des trois cas mentionnés dans l'article 1, Neurodiff' veille à la qualité du contenu des formations ainsi que les supports utilisés. Dans ce contexte, autant que possible, un référentiel existant, en France comme à l'étranger servira comme base. Ce référentiel peut consister, de façon intégrale ou partielle, de :

- données scientifiques ou statistiques issues de sources fiables et reconnues dans chaque domaine concerné ;
- méthodes existantes, appliquées, enseignées et reconnues dans le domaine ;
- l'expertise et la mise en pratique des professionnels du domaine de façon générale ou, de façon plus précise, du professionnel qui anime la formation.

Pour chaque formation proposée, Neurodiff' adaptera ou fera adapter par le formateur, le contenu afin que celui-ci corresponde au plus précis aux besoins définis des apprenants.

Article 3 – Définition des objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques à atteindre sont de trois ordres différents :

- Connaissances théoriques et historiques du thème abordé ;

- Savoir-faire pratique à acquérir en appliquant en situation les éléments théoriques ;
- Respect d'une éthique et d'une déontologie irréprochables.

Article 4 – Définition du profil de l'apprenant

Chaque formation étant destinée à un public spécifique et prédéfini, le profil de l'apprenant est défini par le thème abordé et plus précisément le contenu de la formation.

La volonté de Neurodiff' est que les formations répondent à un besoin déterminé des intéressés, qu'elles soient de la qualité recherchée et que les objectifs soient atteints par chacun des participants. Ceci dépend aussi des capacités d'apprentissage et des acquis des intéressés. Il est alors possible que, suivant la formation, son niveau, la complexité du thème ou de son contenu, des exigences quant aux acquis et/ou le niveau de formation de l'intéressé peuvent être établis. Dans ces cas, l'acceptation de l'intéressé dans la formation dépendra alors de la réponse aux critères donnés. Le cas échéant et à l'appréciation de Neurodiff' et/ou du formateur, des justificatifs peuvent être demandés à l'intéressé pour vérification.

Article 5 – Conception des formations et des prestations d'accompagnement

Les formations proposées seront majoritairement choisies parmi des formations déjà existantes, des formations déjà élaborées et mises en pratique par le formateur ou encore, basées sur des méthodes existantes et reconnues.

Suivant les besoins définis et les objectifs à atteindre, des modifications peuvent être apportées ou exigées afin de pouvoir garantir le niveau de qualité recherché, ceci en étroite collaboration avec le formateur.

Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés par Neurodiff' ou exprimés par des intéressés, des suggestions faites par des formateurs, des formations spécifiques peuvent être conçues ou élaborées à partir d'une ou plusieurs formations existantes. Lorsque la conception est initiée par Neurodiff', la propriété intellectuelle restera en sa possession à l'exception des contenus (partiels) issus de formations existantes dont la propriété intellectuelle est détenue par un tiers.

Article 6 – Démarches d'amélioration continue

Dans le cadre de la qualité des formations, il est indispensable d'évaluer les contenus de façon régulière et pertinente, d'une part en restant informé sur des avancés et des faits nouveaux dans le domaine et d'autre part en prenant en compte les retours des participants. Le contact régulier avec les participants permet de valider et d'actualiser les contenus de formation aussi bien sur le plan théorique que sur le plan pratique.

Les retours des participants sont récoltés de deux façons :

- Chaque formateur est invité à demander aux participants des retours tout au long de la formation, tant sur le contenu que sur la compréhensibilité de celui-ci.
- Un formulaire d'appréciation est remis à chaque participant, à rendre au formateur à l'issue de la formation.
 - Sur ce formulaire différentes questions sont posées en relation avec la formation, l'organisation, le contenu ainsi que concernant le formateur. Les questions varient suivant le public, le thème de la formation etc. ;
 - Les participants peuvent remplir le formulaire de façon anonyme ou en y posant leur nom ;
 - Sur le formulaire les participants peuvent également exprimer leurs suggestions, commentaires ou questions.

Neurodiff' ainsi que les formateurs auxquels elle fait appel pour animer les formations, s'engagent à apporter les modifications et ajustements qui s'avèrent fondés et pertinents à l'issue des différents retours. Le cas échéant, les personnes étant à l'origine des retours et lorsque leur identité est connue, seront informées sur la suite qui a été donnée.

Article 6 – Comité scientifique

Dans les plus brefs délais, Neurodiff' installera un Comité Scientifique dont le rôle principal sera de veiller sur la qualité des formations proposées, tant sur l'exactitude du contenu que sur leur déroulement et les compétences des formateurs.

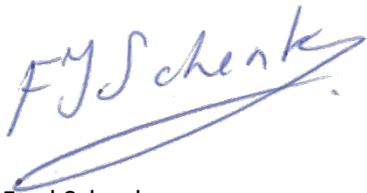
Un document relatif au Comité Scientifique, notamment les critères de sélection de ses membres comme le fonctionnement et les pouvoirs du comité sera rédigé ultérieurement. Les principaux points qui en font partie sont les suivants :

- Les membres du Comité Scientifique seront choisis parmi les spécialistes reconnus dans chacun des domaines des formations que nous proposons.
- Idéalement, le Comité comprendra aussi des professionnels représentant les domaines et les métiers des stagiaires susceptibles de suivre les formations proposées.
- Le pouvoir du Comité en tant qu'organe de consultation est large dans le domaine des critères définis dans *l'Engagement de Déontologie* comme le présent *Engagement Qualité*. Cependant, la responsabilité finale pour ces engagements comme la responsabilité juridique seront toujours celles de Neurodiff' et ses dirigeants.

Article 7 – La boucle d'amélioration continue

La démarche d'amélioration continue de l'offre de formation, de son contenu et du déroulement des formations se fera dans le cadre de la boucle suivante :

Définition des besoins – Conception de la formation – Atteinte des objectifs – Evaluation – Ajustement de la définition des besoins – Modification/adaptation de la formation...



Fred Schenk
Président